



INFO-PARENTS DE LA RENTRÉE

Bonne rentrée scolaire à tous!

C'est la rentrée! À l'école Jardin-des-Saints-Anges, on s'active avec fébrilité en attendant les élèves. Nous souhaitons à tous les élèves une année 2021-2022 stimulante, enrichissante et teintée de belles réussites.

Chers parents,

Afin de planifier la rentrée de votre enfant à l'école en août 2021, vous trouverez dans les pages suivantes une mine d'informations. Les renseignements qui suivent répondront à la plupart de vos questions.

Toute l'équipe-école souhaite également à tous les parents une excellente année scolaire 2021-2022!

Isabelle Lemieux
Directrice

À LA UNE...

COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

Ce numéro spécial Info-parents que vous recevez aujourd'hui se veut un planificateur pour la rentrée scolaire 2021-2022. Les renseignements qui suivent répondront aux questions souvent formulées par les parents au mois d'août.

Nous vous invitons à consulter vos courriels régulièrement puisque vous recevrez d'autres informations ponctuelles. Notez qu'un courriel par enfant est envoyé, ce qui explique que certaines familles reçoivent des doublons. Par ailleurs, nous vous rappelons que notre site web est une excellente source pour trouver réponse à vos questions et vous informer des dernières nouvelles.

www.csmb.qc.ca/jardin-des-saints-anges

Calendrier scolaire 2021-2022

Vous recevez aujourd'hui une version électronique du calendrier scolaire. Vous le retrouverez également dans l'agenda de votre enfant à la rentrée. Conservez-le précieusement. Il contient les dates de congé, les semaines de vacances, les journées pédagogiques, les dates de début, de fin d'étape, la date de l'assemblée générale de parents ainsi que la date de la photo scolaire.

Orientations pour la rentrée scolaire des élèves COVID-19

Une rentrée scolaire un peu plus normale pour les élèves sans restriction de groupe-classe stable!

Port du masque ou du couvre-visage

- Port du masque non requis pour les élèves du préscolaire;
- Port du masque d'intervention pour les élèves du primaire à partir de la 1^{re} année à la 6^e année dans les aires communes, lors des déplacements à l'intérieur.

Le port du masque n'est pas requis à l'extérieur et en classe, ni dans les cours d'éducation physique.

Hygiène et désinfection

- Maintien des mesures de nettoyage et de la désinfection par les agents d'entretien, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées;
- Maintien des routines d'hygiène des mains pour les élèves;
- Maintien de l'évaluation des enfants symptomatiques et de leur exclusion éventuelle.

Certaines mesures ponctuelles pourraient être déployées par les autorités de santé publique en cas d'éclosion en cours d'année scolaire ou de détérioration de la situation sanitaire. Ces mesures seront tributaires de la situation épidémiologique et de l'ampleur de l'éclosion.

Symptômes avant de se présenter à l'école

Si votre enfant démontre un ou des symptômes associés à la COVID-19 avant de se présenter à l'école, le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises par la santé publique.

Absence d'un élève à la rentrée

La loi sur l'instruction publique stipule que tout élève doit fréquenter l'école à compter du premier jour du calendrier scolaire, jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire. En conséquence, nous vous demandons de communiquer rapidement avec la secrétaire de l'école, en indiquant, par écrit, le motif justifiant l'absence de votre enfant et la date prévue de présence à l'école. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca

Absences, retards et départs hâtifs pendant l'année scolaire

IMPORTANT

Nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat (514-855-4200 poste 1) avant 8 h 00 lorsque votre enfant ne pourra pas respecter son horaire régulier. Veuillez fournir le nom de votre enfant, son groupe repère ainsi que le motif de l'absence ou du retard à la secrétaire ou laisser un message sur la boîte vocale.

Vous pouvez également envoyer un courriel en indiquant comme objet : **Absence de mon enfant XXXX et son groupe repère.**

Si votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat. De plus, pour des raisons de sécurité, aucun élève ne pourra quitter l'école pendant les heures de classe sans une autorisation écrite d'un parent.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca

Objets perdus

IMPORTANT Afin d'éviter les objets perdus, il est important d'inscrire le nom de votre enfant sur son matériel scolaire ainsi que les vêtements, souliers, boîte à lunch, bouteille d'eau, couvre-visage, etc.

LISTE DU MATÉRIEL SOLAIRE ET LISTE DES EFFETS SCOLAIRES À ACHETER EN MAGASIN

Matériel scolaire acheté par l'école qui vous sera facturé en septembre 2021

Vous avez reçu par courriel la liste de matériel pédagogique dont votre enfant aura besoin à la rentrée scolaire 2021-2022. Nous vous remercions d'effectuer le paiement de cette facture dès la rentrée.

Date limite pour le paiement : 24 septembre 2021.

En argent comptant ou par l'entremise de MOZAIK en ligne.

Effets scolaires que le parent doit se procurer pour la rentrée

Pour le matériel didactique périssable (cahiers), il sera remis à l'élève dès la première journée d'école. Nous vous prions d'acquitter la facture reçue par courriel dès réception.

Votre enfant doit apporter son matériel à partir du 30 août 2021. Il est essentiel qu'il puisse avoir tout son matériel pour la première journée complète de classe, soit le 1^{er} septembre 2021.

Pour ce qui est du matériel scolaire, les élèves devront le transporter dans leur sac d'école et le déposer en classe comme à l'habitude. Cette année, plus que jamais, il est important que les effets scolaires soient bien identifiés au nom de l'élève.

Journées d'accueil pour les élèves du primaire

Il est important de prendre note qu'à la suite des consignes ministérielles, les parents ne pourront pas entrer dans l'école ou sur la cour, sauf s'ils sont invités.

HORAIRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2021-2022

DEUX DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL

AURONT LIEU LES 30 ET 31 AOÛT 2021

L'ÉLÈVE SE PRÉSENTE À L'ÉCOLE AVEC
SON MATÉRIEL SCOLAIRE DEMANDÉ

ET UNE BOUTEILLE D'EAU RÉUTILISABLE.

Lundi 30 août	1 ^{re} année à la 6 ^e année Arrivée : 7 h 50 Départ : 10 h 50
Mardi 31 août	

L'horaire régulier débutera le 1er septembre.

Première journée complète pour tous les élèves.

Arrivée : 7 h 50 | Départ : 15 h 05

Journées d'accueil pour les élèves du préscolaire

Pour les élèves du préscolaire, les enfants accompagnés d'un parent sont attendus à l'école selon le rendez-vous envoyé par courriel à chacun des parents des élèves du préscolaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.

Bouteille d'eau réutilisable

Boire directement aux fontaines d'eau est interdit. Chaque élève devra apporter une bouteille d'eau réutilisable bien identifiée qu'il conservera avec lui sans la partager. Le remplissage des bouteilles n'est permis qu'aux stations d'eau ou aux endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux fontaines d'eau.

Accès à l'école

Pendant l'année scolaire 2021-2022, l'école devra limiter considérablement le nombre de visiteurs. L'accès quotidien à l'école est limité aux élèves et au personnel, à moins d'avoir pris un rendez-vous au préalable. Les visiteurs devront à ce moment porter le couvre-visage en tout temps. Les visiteurs autorisés devront signer le registre des visiteurs au poste de garde de l'entrée principale et indiquer leurs coordonnées téléphoniques afin que l'on puisse rapidement communiquer avec eux au besoin.

Assemblée générale virtuelle des parents 2021-2022

L'assemblée générale aura lieu le 9 septembre 2021 à 19 h 00

La tenue de l'assemblée générale annuelle et des rencontres générales de parents est prévue le 9 septembre prochain. Nous procéderons à l'élection des membres de notre conseil d'établissement.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉLIT SES MEMBRES

Les membres du Conseil d'établissement discutent de sujets relatifs à l'école. Peut-être serez-vous tentés de présenter votre candidature lors de l'Assemblée générale des parents le jeudi 9 septembre à 19 h 00. Dans ce cas, il vous suffira de vous présenter de manière informelle aux parents en expliquant quelle serait votre contribution au sein de ce conseil. Tous les parents sont invités à l'assemblée générale, futurs candidats ou pas.

Rencontre de parents avec le titulaire aura lieu le 9 septembre 2021

ENEZ RENCONTRER CEUX QUI PARTAGERONT LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT CETTE ANNÉE

Le titulaire de votre enfant vous invitera également à une rencontre de parents. Les rencontres avec les parents visent à expliquer le fonctionnement de la classe (ex. : le matériel utilisé, les devoirs et les leçons, etc.). Cette rencontre est très importante et les renseignements fournis par l'enseignant de votre enfant vous permettront de l'accompagner durant cette nouvelle année qui débute. Un lien internet vous sera également envoyé par courriel. Il est très important que vous soyez présents.

Pour les parents d'élèves de la 4 ^e à la 6 ^e année	18 h 00 à 18 h 45 : Rencontre avec le titulaire de votre enfant.
19 H 00 à 19 H 45 TOUS LES PARENTS SONT INVITÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET NOMINATION DU PARENT REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSMB.	
Pour les parents d'élèves du préscolaire, ainsi que de la 1 ^{re} à la 3 ^e année	20 h 00 à 20 h 45 : Rencontre avec le titulaire de votre enfant.

Différents documents à nous retourner seront remis à vos enfants le 30 août 2021 :

- ♥ Il est très important que nous ayons accès aux informations de la fiche santé dès le 31 août 2021. Elle doit être remplie chaque année pour une question de sécurité.
- ♥ Le formulaire d'autorisation pour la prise, l'utilisation et la diffusion de photos et de vidéos doit être rempli afin de nous permettre de mettre en valeur le travail accompli par votre enfant.
- ♥ L'autorisation pour les sorties dans les parcs du quartier permet à votre enfant de participer à des activités qui ont parfois lieu dans les parcs du secteur. Nous avons besoin de votre accord pour y emmener vos enfants.

AIDE-MÉMOIRE

À RAPPORTER À L'ÉCOLE :

- ☐ Les effets scolaires à acheter en magasin ;
- ☐ Paiement de facture (matériel scolaire avant le 24 septembre 2021);
- ☐ La fiche santé signée;
- ☐ L'autorisation de prise, d'utilisation et de diffusion de photos et de vidéos;
- ☐ L'autorisation de sortie aux parcs du quartier;
- ☐ Les livres de bibliothèque et le matériel appartenant à l'école retrouvés durant l'été.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2021-2022!

Isabelle Lemieux

Directrice